Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_99-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 99

Objet : Finances locales – Salle de L'Evasion – Fixation des tarifs de location

Le 3 novembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 0 – **Votants :** 14

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Romain GUILLET, Michel CAMPION (arrivé à 20h13)

Absents : Patrice LAFOREST

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Lors de la réunion de travail du 6 octobre, les élus présents proposent de fixer les tarifs de la salle de L'Evasion à compter du 1er janvier 2027 de la façon suivante :

PARTICULIERS RÉSIDANTS OU DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE	Tarif 2026	au 01/01/2027
Forfait pour le week-end	265 €	265 €
Soirée en semaine	145 €	145 €
Vin d'honneur et réunion (1/2 journée en semaine)	60 €	60 €
Utilisation de la cuisine avec 100 couverts compris	70 €	75 €
Mise à disposition - funérailles	Gratuit	Gratuit
+ consommation d'électricité dès le 1er KW	0,20 €	0,20 €
Vidéoprojecteur + écran + sono	30,00 €	30 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - Manifestations à but lucratif	**Tarif 2026**	**au 01/01/2027**
1ère manifestation de l'année (vaisselle, cuisine, percolateur, vidéoprojecteur/écran/sono gratuit) sauf élec	Gratuit	Gratuit
Forfait pour le week-end	102 €	102 €
Soirée en semaine	56 €	56 €
Utilisation de la cuisine avec 100 couverts compris	70 €	70 €
+ consommation d'électricité dès le 1er KW *	0,20 €	0,20 €
Vidéoprojecteur + écran + sono	30 €	30 €
Percolateur		Gratuit
PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS ou ENTREPRISES EXTERIEURES	**Tarif 2026**	**au 01/01/2027**
Forfait pour le week-end	405 €	410 €
Soirée en semaine	215 €	215 €
Vin d'honneur et réunion (1/2 journée en semaine)	113 €	115 €
Utilisation de la cuisine avec 100 couverts compris	88 €	90 €
+ consommation d'électricité dès le 1er KW *	0,20 €	0,20 €
Vidéoprojecteur + écran + sono	50 €	50 €
Location pour un évènement à vocation d'intérêt général (gratuite uniquement la salle)		Gratuit
LOCATIONS VAISSELLE ET DIVERS	**Tarif 2026**	**au 01/01/2027**
Couvert supplémentaire	0,70 €	0,70 €
Percolateur	10 €	10 €
100 tasses (sauf pour ceux qui prennent les couverts)	30 €	30 €
100 flûtes (sauf pour ceux qui prennent les couverts)	30 €	30 €
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES	**Tarif 2026**	**au 01/01/2027**
Dégradation table	260 €	260 €
Dégradation chaise	85 €	85 €
Mauvais nettoyage de la salle et de la vaisselle	100 €	150 €
Mauvais tri sélectif et déchets	70 €	70 €

** Le tarif de l'électricité est susceptible de varier en fonction du coût de l'énergie à la hausse ou à la baisse quel que soit la date de signature du contrat.*

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_99-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **APPROUVER** les tarifs de location de la salle de L'Evasion applicables à compter du 1er janvier 2027 présentés ci-dessus.
- **PRÉCISE** qu'en cas de casse ou de détérioration de la vaisselle, du mobilier ou des équipements de la cuisine, les frais de remplacement ou de réparation seront facturés aux responsables sur la base du coût réel engagé par la commune.

La Landec, le 3 novembre 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.